

Politique de la qualité du français écrit au Département des sciences de l'éducation

Visées. Maintenir des attentes élevées essentielles à la formation professionnelle en enseignement et à la communication. Favoriser des pratiques cohérentes et équitables de l'évaluation des productions écrites dans le cadre des cours et des stages.

Application. Progression dans les exigences linguistiques relatives aux productions écrites. Application de la pénalité après la note finale de la production écrite par la ressource enseignante en fonction de la grille de concordance ci-dessous selon l'année dans la formation. Lorsqu'un même cours est offert à des cohortes différentes (ex. : 3^e et 4^e années), la règle est appliquée en fonction du trimestre d'appartenance de ce cours dans le programme. **Une page contient environ 350 mots.**

Utilisation de points :

Moyenne d'erreurs par page (X)	Points à soustraire (1 ^{re} année)	Points à soustraire (2 ^e et 3 ^e années)	Points à soustraire (4 ^e année et cycles supérieurs)
$X < 1$	Aucun	Aucun	Aucun
$1 \leq X < 2$	- 4 %	- 4 %	- 8 %
$2 \leq X < 3$	- 8 %	- 8 %	- 12 %
$3 \leq X < 4$	- 12 %	- 12 %	- 16 %
$4 \leq X \leq 5$ et +	-12 % max.	- 16 % max.	- 20 % max.

Utilisation de crans (A+, A, A-, B+, B, B-, etc.) :

Moyenne d'erreurs par page (X)	Crans à soustraire (1 ^{re} année)	Crans à soustraire (2 ^e et 3 ^e années)	Crans à soustraire (4 ^e année et cycles supérieurs)
$X < 1$	Aucun	Aucun	Aucun
$1 \leq X < 2$	1	1	2
$2 \leq X < 3$	2	2	3
$3 \leq X < 4$	3	3	4
$4 \leq X \leq 5$ et +	3 max.	4 max.	5 max.

Priorisation de la Compétence 2. Pour les cours suivants, dont la maîtrise de la Compétence 2 est prioritaire, 50 % de la note pourra être attribué à la qualité de la langue en 1^{re} année et 100 % pour les années subséquentes et les cycles supérieurs :

- DID1893, DID2123, DID2163, DID2003, DID2023, DID2033;
- FRA1223, FRA1243, FRA1253, FRA1263, FRA1273, FRA1353, FRA1383, FRA1393, FRA1403, FRA5023, ENS6243, ENS6253, SPO6143.

Types d'erreurs. La correction doit porter sur l'orthographe, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire et la grammaire. Une même erreur d'orthographe ou de vocabulaire qui est répétée doit être comptabilisée une seule fois, tandis qu'une même erreur grammaticale, à chacune des occurrences. Dans le cas d'erreurs en cascade (ex. : *une* autobus a été *accidentée*), elles doivent être comptabilisées une seule fois.

Stage et cours avec la mention « succès ou échec ». L'ensemble des productions écrites (travaux) ne doivent pas excéder en moyenne : 3 erreurs par page en 1^{re}, 4 erreurs par page en 3^e et 4^e année et 5 erreurs par page en 4^e année et aux cycles supérieurs.

Évaluation en classe permettant l'utilisation d'outils d'aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.). 0,25% de la valeur du travail par erreur doit être retranché de cette évaluation sans égard à la moyenne d'erreurs par page (ex.: avec une note de 18/20 et trois erreurs de français, la note finale est 17,85/20). N'oubliez pas de respecter le maximum prévu de pénalité par travail (12% 1^{re} année, 16% 2^e et 3^e années, 20% 4^e année).

Évaluation en classe sans outils d'aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.). 0,1% de la valeur du travail par erreur doit être retranché sans égard à la moyenne d'erreurs par page (ex.: avec une note de 18/20 et trois erreurs de français, la note finale est 17,9/20). N'oubliez pas de respecter le maximum prévu de pénalité par travail (12% 1^{re} année, 16% 2^e et 3^e années, 20% 4^e année).

Ressources. Des outils de correction peuvent être utilisés, notamment Antidote ou le correcteur orthographique intégré dans la suite Office. Des outils IA peuvent être également utilisés pour corriger le texte, mais le texte initial doit être rédigé par la personne. Le CAFÉ offre un soutien individuel pour améliorer la qualité du français écrit. Des cours d'appoint peuvent être offerts par les programmes.

ANNEXE – Équivalence des pénalités

Principe d'application. La pénalité liée à la qualité du français écrit est appliquée à la note numérique (%), puis la note finale est convertie en lettre (cran) selon l'échelle officielle ci-dessous. Ce principe assure une équivalence stricte entre l'utilisation des points et celle des crans, y compris pour les notes dans la plage du A+.

Échelle d'équivalence pour le 1^{er} cycle : A+ (90-100); A (87-89); A- (84-86); B+ (80-83); B (76-79); B- (72-75); C+ (68-71); C (65-67); C- (61-64); D+ (58-60); D (55-57); Échec < 54

Note initiale (%)	-4 %	-8 %	-12 %	-16 %	-20 %
96–100 (A+)	A+	A	A–	B+	B
93–95 (A+)	A+	A	A–	B+	B
90–92 (A+)	A	A–	B+	B	B–
88–89 (A)	A–	B+	B	B–	C+
85–86 (A–)	B+	B	B–	C+	C
80–83 (B+)	B	B–	C+	C	C–
76–79 (B)	B–	C+	C	C–	D+
72–75 (B–)	C+	C	C–	D+	D
68–71 (C+)	C	C–	D+	D	Échec
65–67 (C)	C–	D+	D	Échec	Échec

Échelle d'équivalence pour les cycles supérieurs : A+ (92-100); A (88-92); A- (84-88); B+ (80-84); B (76-80); B- (72-76); C+ (68-72); C (64-68); Échec < 64

Note initiale (%)	-8 %	-12 %	-16 %	-20 %
96–100 (A+)	A	A–	B+	B
92–95 (A+)	A–	B+	B	B–
90–91 (A)	B+	B	B–	C+
88–89 (A)	B+	B	B–	C+
85–87 (A–)	B	B–	C+	C
84 (A–)	B	B–	C+	C
80–83 (B+)	B–	C+	C	Échec
76–79 (B)	C+	C	Échec	Échec
72–75 (B–)	C	Échec	Échec	Échec
68–71 (C+)	Échec	Échec	Échec	Échec
64–67 (C)	Échec	Échec	Échec	Échec